

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

COMITE DE COORDINATION INTERUNIONS, QUATRIEME SESSION
INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, FOURTH SESSION

(Genève, 26-29 septembre 1966)

(Geneva, September 26 to 29, 1966)

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DES BIRPI
DEPUIS LE MOIS D'OCTOBRE 1965

Sommaire

	<u>Paragraphes</u>
Période couverte par le présent document	1
Composition du présent document	2 et 3
<u>QUESTIONS INTERESSANT L'ENSEMBLE DES BIRPI</u>	
Réorganisation administrative et structurelle ...	4 à 10
Accord de travail avec l'Association latino- américaine de libre-échange	11 et 12
Convention pour la protection des obtentions végétales	13
<u>L'UNION DE PARIS ET LA PROPRIETE INDUSTRIELLE EN GENERAL</u>	
Nouveaux membres de l'Union de Paris	14 et 15
Conférence de revision de Stockholm	16
Acte de Washington de la Convention de Paris	17
Pays non-membres	18
Réformes législatives nationales	19
Lois-types	20 et 21
Séminaire asien de propriété industrielle	22 à 25
Stages	26 à 29

Paragrapbes

L'UNION DE PARIS ET LA PROPRIETE INDUSTRIELLE
EN GENERAL (suite)

Plan d'un "Index mondial des Brevets"	30
Classification internationale des dessins ou modèles industriels	31
"La Propriété industrielle"	32 à 34
Bibliographie	35
Premières publications des BIRPI en langue russe.	36

UNION DE MADRID

Enregistrements internationaux	37
Conférence <u>ad hoc</u> des Directeurs	38
"Guide du Déposant"	39

UNION DE LA HAYE

Dépôts internationaux	40
"Guide du déposant"	41
Documents de la Conférence de Monaco (1961).....	42

UNION DE NICE

Nouveau membre	43
Traductions de la "Classification"	44 à 46

UNION DE LISBONNE

Entrée en vigueur	47
-------------------------	----

UNION DE BERNE

Nouveau membre	48
Comité permanent	49
Conférence de revision de Stockholm	50
Session d'études hispano-américaines	51 à 55
Un plan de l'Unesco	56 à 58
<hr/>	
(Avis du Comité)	59

Période couverte par le présent document

1. Le présent document constitue un résumé des activités des BIRPI depuis la dernière (troisième) session du Comité de coordination interunions (28 septembre - 1er octobre 1965) jusqu'à la fin du mois de juin 1966.

Composition du présent document

2. Le présent document est subdivisé en sept parties principales. La première partie traite des questions intéressant l'ensemble des BIRPI, c'est-à-dire toutes les Unions. Les six parties suivantes traitent respectivement des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne et Berné.

3. Le présent document est un rapport sur les activités des BIRPI pendant les neuf mois allant d'octobre 1965 à juin 1966. Les questions financières ainsi que le programme futur n'y sont qu'effleurés. Les finances font l'objet du document CCIU/IV/4 ainsi que du Rapport de gestion pour l'année 1965. Le programme futur fait l'objet du document CCIU/IV/5 et, en ce qui concerne l'Union de Paris, également du document CEP/II/7. De même, les questions de personnel ne sont pas traitées dans le présent document, mais dans les documents CCIU/IV/6 et 6/Addendum.

QUESTIONS INTERESSANT L'ENSEMBLE DES BIRPI

Réorganisation administrative et structurelle

4. Un deuxième Comité d'experts gouvernementaux concernant des questions d'ordre structurel et administratif s'est réuni à Genève, du 16 au 25 mai 1966, pour continuer les travaux préparatoires pour la Conférence de Stockholm.

5. Les 39 Etats suivants étaient représentés : Algérie, Allemagne (République fédérale), Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Congo (Brazzaville), Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Maroc, Mexique, Monaco, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni

de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, République arabe syrienne, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

6. L'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail, l'Institut international des Brevets et la Communauté économique européenne étaient représentés par des observateurs.

7. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées par des observateurs : Association internationale pour la protection de la propriété industrielle, Association littéraire et artistique internationale, Chambre de commerce internationale, Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs, Fédération internationale des Ingénieurs-conseils en propriété industrielle, International Writers Guild.

8. Les débats du Comité ont eu pour objet des projets de textes pour la revision des clauses administratives et finales des Conventions de Berne et de Paris, ainsi que des Arrangements de Madrid (Marques), Madrid (Indications de provenance), La Haye et Nice. Le Comité a également examiné le projet de texte d'une nouvelle convention destinée à établir l'"Organisation internationale de la propriété intellectuelle".

9. En juin 1966, le Gouvernement suédois a informé le Directeur des BIRPI de sa décision d'inclure dans l'ordre du jour de la Conférence de Stockholm, prévue pour la période du 12 juin au 14 juillet 1967, les questions de réforme administrative et structurelle. Les documents préparatoires - propositions de textes conventionnels et exposés des motifs - seront rédigés, à la demande du Gouvernement suédois et sur la base des résultats de la réunion du Comité d'experts de mai 1966, par les BIRPI.

10. A la date du présent rapport, les BIRPI procédaient à la rédaction des documents préparatoires. Le cas échéant, un supplément au présent rapport, distribué au mois de septembre 1966, donnera un aperçu général des documents préparatoires qui auront été terminés entre temps.

Accord de travail avec l'Association latino-américaine de libre-échange

11. Les BIRPI et l'Association latino-américaine de libre-échange (ALALC) ont conclu un accord de travail, signé les 1er et 25 avril 1966. L'accord contient des dispositions concernant la coopération et la consultation, l'échange d'informations et de documents, et la représentation réciproque dans certaines réunions.

12. Au moment où l'accord fut signé, l'ALALC comptait neuf membres : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Mexique, Paraguay, Pérou, Uruguay.

Convention pour la protection des obtentions végétales

13. Un document séparé (CCIU/IV/7) traite de cette Convention et des conséquences possibles, concernant les BIRPI, de son entrée en vigueur, prévue pour l'année 1967.

L'UNION DE PARIS
ET LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN GÉNÉRAL

Nouveaux membres de l'Union de Paris

14. Sont devenus membres de l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris) : Chypre, le 17 janvier 1966, et l'Algérie, le 1er mars 1966.

15. Le 6 octobre 1965, le Gouvernement suisse a reçu une note du Malawi déclarant qu'il se considérait comme lié par la Convention de Paris.

Conférence de revision de Stockholm

16. L'ordre du jour de la Conférence de Stockholm de la Propriété intellectuelle, prévue pour la période du 12 juin au 14 juillet 1967, comporte une proposition tendant à la revision de l'Article 4 de la Convention de Paris, par l'introduction de certaines dispositions se rapportant aux certificats d'inventeur. Les propositions du Gouvernement suédois, pays hôte de la Conférence, préparées avec le

concours des BIRPI, ont été communiquées aux pays membres de l'Union au mois de mai 1966. Le document renfermant ces propositions porte la cote S/2 et a été imprimé en quatre langues : anglais, espagnol, français et russe.

Acte de Washington de la Convention de Paris

17. La Bulgarie ayant adhéré aux Actes plus récents de la Convention de Paris, l'Acte de Washington de 1911 n'est plus appliqué par aucun pays de l'Union depuis le 28 mars 1966.

Pays non-membres

18. Dans le cadre des efforts des BIRPI pour obtenir l'adhésion de nouveaux membres à l'Union de Paris, le Directeur des BIRPI a rendu des visites officielles, en novembre 1965, aux autorités gouvernementales compétentes de l'Argentine, du Chili et de l'Uruguay.

Réformes législatives nationales

19. En rapport avec les réformes législatives en préparation, en matière de brevets, en Inde et aux Etats-Unis d'Amérique, le Directeur des BIRPI a été invité, pour un échange de vues, par la Commission compétente parlementaire indienne et par la U.S. President's Commission on the Patent System. La première de ces rencontres a eu lieu à New Delhi en avril 1966, et la deuxième, à Poughkeepsie (Etat de New York), en juin 1966.

Lois-types

20. La "loi-type pour les pays en voie de développement concernant les inventions" a été publiée, sous forme imprimée, en trois langues (anglais, français, espagnol), au cours de l'automne 1965.

21. En avril 1966, les BIRPI ont terminé la rédaction d'un projet de loi-type concernant les marques, les noms commerciaux, les indications de provenance et la concurrence déloyale. Ce projet a été transmis, pour étude et commentaires, à tous les pays membres de l'Union de Paris. Un Comité d'experts, composé exclusivement de représentants

des pays en voie de développement, a été convoqué par le Directeur des BIRPI pour le mois de novembre 1966, en vue d'examiner ce projet de loi-type dont l'établissement se situe dans le programme d'assistance technico-juridique des BIRPI aux pays en voie de développement. L'Organisation des Nations Unies et plusieurs autres organisations internationales ont été invitées à assister, en qualité d'observateurs, à la réunion de ce Comité d'experts.

Séminaire asien de propriété industrielle

22. Du 7 au 11 février 1966, les BIRPI ont organisé, avec l'assistance du Gouvernement de Ceylan, un séminaire asien de propriété industrielle.

23. Ont participé comme membres à ce séminaire des représentants des pays suivants : Ceylan, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

24. Le séminaire a discuté des questions d'actualité pour les pays en voie de développement en ce qui concerne les brevets, les marques, et autres sujets de propriété industrielle.

25. Les détails des résultats de ce séminaire ont fait l'objet d'un rapport publié dans La Propriété industrielle, 1966, page 55.

Stages

26. Au cours de la présente année (1966), les BIRPI ont demandé aux Offices de brevets de 29 Etats membres de l'Union de Paris s'ils pouvaient accueillir des stagiaires venant de pays en voie de développement. Dix-sept de ces Etats ont répondu affirmativement : Allemagne (République fédérale), Australie, Autriche, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

27. En même temps, les BIRPI ont demandé à 42 Etats membres de l'Union de Paris et à 36 Etats non-membres de ladite Union, tous Etats en voie de développement, s'ils désiraient présenter des candidats stagiaires. Vingt-sept demandes ont été reçues, provenant des dix-neuf pays suivants : Argentine, Bolivie, Colombie, Congo (Léopoldville), Corée, Cuba, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Jordanie, Malawi, Pérou, Philippines, Somalie, Soudan, Thaïlande, Turquie et Yemen.

28. Comme toujours, il a été extrêmement difficile de faire coïncider les offres et les demandes reçues, en raison principalement des problèmes posés par les connaissances linguistiques que doivent avoir les candidats pour profiter d'un stage dans un des offices nationaux prêts à les accueillir. On ne peut d'ailleurs, pour des raisons budgétaires, donner suite qu'à une partie des demandes. Pour l'exercice actuel, il a été possible de le faire dans les dix cas suivants :

- un ressortissant de la Bolivie effectuera un stage à Madrid;
- un ressortissant de la Colombie et un ressortissant du Congo (Brazzaville) effectueront des stages à Berne;
- un ressortissant de la Jordanie effectuera un stage à Oslo;
- un ressortissant de l'Inde effectuera un stage à Vienne;
- un ressortissant de Cuba effectuera un stage à Prague;
- un ressortissant de l'Argentine, un de la Thaïlande et un de la Turquie effectueront des stages à Munich;
- un ressortissant du Soudan a déjà effectué un stage à Dublin.

29. Plusieurs des Offices nationaux accueillant des stagiaires assumeront non seulement les frais de l'enseignement, mais également certains des frais relatifs aux stagiaires eux-mêmes : la Suisse paiera la moitié des frais de voyage des deux stagiaires; l'Autriche, la Norvège et la Tchécoslovaquie paieront une partie des indemnités journalières; la République fédérale d'Allemagne paiera la quasi-totalité des frais des trois stagiaires qu'elle recevra.

Plan d'un "Index mondial des Brevets"

30. Un groupe de consultants, créé par le Comité international d'Offices de brevets pratiquant l'examen de nouveauté et convoqué par le Directeur des BIRPI, s'est réuni à Genève, les 9 et 10 décembre 1965, pour examiner un rapport intérimaire des BIRPI sur la possibilité d'établir un service comportant un index mondial des brevets. Il a approuvé le texte d'une brochure décrivant le service envisagé. Cette brochure a été publiée, en février 1966, par les BIRPI et l'Institut international des Brevets. La brochure et un questionnaire ont été distribués, au cours du printemps 1966, aux milieux intéressés dans les divers pays, par les administrations nationales de la propriété industrielle. Les réponses sont attendues pour l'automne 1966. Elles permettront de juger si le projet rencontre suffisamment d'intérêt pour être poursuivi.

Classification internationale des dessins
ou modèles industriels

31. Un deuxième Comité d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les possibilités d'établir une classification internationale des dessins ou modèles industriels s'est réuni à Genève, du 2 au 5 mai 1966, sur l'invitation du Directeur des BIRPI. Les recommandations de ce Comité ainsi que la suite éventuelle à donner à ces recommandations font l'objet d'un document séparé (CEP/II/6).

"La Propriété industrielle"

32. La revue La Propriété industrielle continue à paraître une fois par mois.

33. En raison de la récente adhésion de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à l'Union de Paris, on a publié dans cette revue des traductions des principaux textes législatifs actuellement en vigueur dans ce pays en matière de propriété industrielle. Entre octobre 1965 et mai 1966, douze textes en tout ont ainsi été publiés, concernant les découvertes, les inventions, les propositions de rationalisation, les marques, les dessins ou modèles, et des questions d'administration de leur protection.

34. Les statistiques concernant l'activité des administrations nationales de la propriété industrielle des divers pays du monde (membres ou non de l'Union de Paris) ont été publiées, pour la première fois en février 1966, sous une forme entièrement nouvelle et contenant beaucoup plus de détails qu'auparavant. Lesdites statistiques ont trait aux brevets d'invention, modèles d'utilité, certificats d'inventeur, obtentions végétales, marques, dessins et modèles industriels. Le nombre des demandes déposées et des octrois ou enregistrements effectués dans chaque pays est généralement indiqué séparément pour chaque pays d'origine. Voir les annexes aux numéros de février et juin 1966 de La Propriété industrielle.

Bibliographie

35. Au printemps de 1966, les BIRPI ont publié - sous la forme d'un livre imprimé bilingue (anglais - français) de 81 pages - une bibliographie des publications officielles d'Offices nationaux de la propriété industrielle. Cette bibliographie contient des résumés des rubriques caractéristiques de chaque publication.

Premières publications des BIRPI en langue russe

36. Les trois premières publications en langue russe des BIRPI ont paru pendant la période couverte par le présent rapport. Ce sont les suivantes : Texte de la Convention de Paris (Acte de Lisbonne); la brochure "Informations générales" concernant les BIRPI; le document préparatoire concernant les certificats d'inventeur pour la Conférence de Stockholm (document S/2).

UNION DE MADRID

Enregistrements internationaux

37. Le nombre d'enregistrements internationaux de marques s'est élevé, en 1965, à 14.596. Il s'agit là du chiffre annuel le plus élevé atteint depuis l'établissement, en 1892, du service d'enregistrement de l'Union particulière concernant l'enregistrement international des marques (Union de Madrid). Le nombre des enregistrements effectués pendant les six premiers mois de 1966 est de 30% plus élevé que le nombre atteint pendant la même période en 1965.

Conférence ad hoc des Directeurs

38. La Conférence ad hoc des Directeurs des Offices nationaux de la propriété industrielle s'est réunie à Genève, du 13 au 17 décembre 1965 et les 6 et 7 mai 1966. Elle a adopté un projet de Règlement transitoire concernant l'enregistrement international des marques de fabrique, qui sera applicable à partir du 15 décembre 1966 (date d'entrée en vigueur de l'Acte de Nice pour les pays membres qui l'auront accepté avant cette date) jusqu'au moment où tous les pays membres de l'Union de Madrid auront accepté l'Acte de Nice. La Conférence ad hoc a également examiné certaines questions relatives à l'interprétation de l'Acte de Nice.

"Guide du Déposant"

39. Une édition provisoire du Guide du déposant a été publiée par les BIRPI en juin 1966. Ce Guide est destiné à faciliter la compréhension et l'application du nouveau système institué par l'Acte de Nice qui, comme il est indiqué plus haut, entrera en vigueur le 15 décembre 1966.

UNION DE LA HAYE

Dépôts internationaux

40. Le nombre des dépôts internationaux effectués en 1965 s'est élevé à 2.129. Depuis le début (en 1928) du service de l'Union particulière concernant le dépôt international des dessins ou modèles industriels (Union de La Haye), un nombre plus élevé de dépôts n'a été atteint qu'une seule fois, en 1962 (2.385 dépôts). Le nombre des dépôts effectués au cours des six premiers mois de 1966 est de 20% plus élevé que le nombre atteint pendant la même période en 1965.

"Guide du déposant"

41. Au début de l'année 1966, deux nouveaux "Guides du déposant" ont été publiés par les BIRPI : l'un en langue française; l'autre en langue allemande.

Documents de la Conférence de Monaco (1961)

42. Au mois de juin 1966, les BIRPI ont publié, sous forme imprimée et en une seule langue (française), les Documents de la Conférence diplomatique de Monaco, qui a adopté l'Acte additionnel de Monaco de 1961.

UNION DE NICE

Nouveau membre

43. La Yougoslavie a signalé son adhésion à l'Union particulière concernant la Classification internationale des produits et des services auxquels s'appliquent les marques de fabrique ou de commerce (Union de Nice). Mais, comme le Gouvernement suisse n'a pas encore envoyé de notification aux Etats membres, la date précise de cette adhésion n'est pas connue au moment de la rédaction du présent rapport. Elle se situera vraisemblablement au mois d'août 1966.

Traductions de la "Classification"

44. Une traduction anglaise de la "Classification" (y compris une liste alphabétique des produits et des services) a été publiée, en décembre 1965, par les BIRPI en coopération avec le Patent Office du Royaume-Uni.

45. Une traduction provisoire espagnole de la même "Classification", préparée par les BIRPI, a été distribuée par eux, en mai 1966, aux Offices nationaux de la propriété industrielle de tous les pays - membres ou non de l'Union de Nice - de langue espagnole.

46. Les traductions allemande et italienne sont en préparation, la première par les Offices nationaux de Berne, Munich et Vienne, la seconde par l'Ufficio Brevetti d'Italie.

UNION DE LISBONNEEntrée en vigueur

47. Le dernier instrument d'adhésion nécessaire pour l'entrée en vigueur de l'Arrangement de Lisbonne, de 1958, établissant l'Union particulière concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international (Union de Lisbonne), étant parvenu au Gouvernement suisse le 9 juin 1966, il est à prévoir que ledit Arrangement entrera en vigueur vraisemblablement en septembre 1966, entre les sept pays suivants : Cuba, France, Haïti, Israël, Mexique, Portugal, Tchécoslovaquie.

UNION DE BERNENouveau membre

48. La République malgache a déposé une déclaration selon laquelle elle se considère comme membre de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Union de Berne) à partir du 1er janvier 1966.

Comité permanent

49. Le Comité permanent de l'Union de Berne a tenu sa 12ème session ordinaire à Paris, du 15 au 18 novembre 1965. Les nombreuses questions figuraient à son ordre du jour, dont certaines ont été examinées lors de séances tenues conjointement avec le Comité intergouvernemental du droit d'auteur, créé par la Convention universelle et dont l'UNESCO assure le secrétariat. Pour les détails, voir Le Droit d'Auteur, 1966, page 9.

Conférence de revision de Stockholm

50. La Conférence de Stockholm de la Propriété intellectuelle, prévue pour la période du 12 juin au 14 juillet 1967, procédera à une revision générale de la Convention de Berne. Les propositions officielles de modifications à apporter aux clauses de droit substantiel de la Convention ont été préparées par le Gouvernement de la Suède, avec le concours des BIRPI. Elles ont été imprimées en deux langues (anglais et français), sous la forme d'un document qui porte la cote S/1. Ce document a été distribué en juin 1966.

Session d'études hispano-américaines

51. Sous les auspices et avec la collaboration des BIRPI, une session d'études juridiques hispano-américaines sur le droit d'auteur a été organisée par le Centre d'études juridiques hispano-américaines de l'Institut de Culture hispanique. Elle a eu lieu à Madrid, du 30 mai au 5 juin 1966.

52. Des experts des pays suivants d'Amérique latine ont participé aux travaux de ladite session : Argentine, Brésil, Colombie, Equateur, Mexique, Pérou.

53. L'UNESCO et la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) ont été représentées par des observateurs.

54. A l'issue de ses travaux, la Session a adopté des recommandations sur les questions suivantes : protection administrative des droits des auteurs, droits dits voisins, domaine public payant, unification des législations, les pays hispano-américains et la Convention de Berne.

55. Un rapport détaillé sur cette réunion est publié dans le numéro de juillet 1966 de la revue Le Droit d'auteur.

Un plan de l'UNESCO

56. Le projet de programme et de budget de l'UNESCO pour les années 1967 et 1968 comporte l'étude de la nécessité d'établir une convention régionale africaine de droit d'auteur.

57. Ce projet sera discuté au sein de l'Assemblée générale de l'UNESCO, en automne 1966.

58. Au mois de juillet 1966, le Directeur des BIRPI a adressé une lettre circulaire à tous les membres de l'Union de Berne, attirant leur attention sur les conséquences possibles du plan de l'UNESCO : séparation de

l'Afrique du reste du monde en ce qui concerne le droit d'auteur; préjudice à la vocation mondiale de la Convention de Berne et de la Convention universelle sur le droit d'auteur; préjudice au niveau général de la protection du droit d'auteur.

59. Le Comité de coordination interunions est invité à exprimer son avis sur le contenu du présent rapport.